



## AU PERSONNEL RETRAITÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

### Renouvellement de la police d'assurances collectives du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

---

#### Tarifification applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

À chaque renouvellement, l'Université négocie avec l'assureur afin d'obtenir la tarification la plus compétitive possible. Une firme spécialisée en assurances collectives assiste l'Université lors de cette négociation dont les résultats sont discutés avec l'Association des retraités de l'Université Laval.

La tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2023 se traduit par une hausse globale des primes de 12,1 %. La hausse est plus ou moins importante par rapport à cette moyenne, selon les différentes catégories.

La prime est ajustée chaque année en fonction de l'expérience de réclamations propre au groupe. L'inflation que nous observons récemment au Canada touche également les prix payés en pharmacie pour nos médicaments ainsi que les frais de soins de santé en général et c'est ce qui explique la hausse applicable cette année. Pour leur part, les frais administratifs chargés par l'assureur n'ont pas changé et demeurent compétitifs.

À titre informatif, sur 10 ans, la hausse moyenne annuelle de la tarification a été de 2,95 %, y incluant les hausses des deux dernières années qui ont été plus importantes (12,1 % en 2023 et 15 % en 2022). Ainsi, sur une période de 10 ans, la hausse des primes, malgré des variations ponctuelles parfois importantes, a évolué en moyenne à un rythme légèrement supérieur à l'inflation (l'inflation a évolué en moyenne de 2,10 % par année sur la même période).

La tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les différentes protections, se trouve en annexe aux pages 3 à 5.

Pour une description détaillée des couvertures existantes, consulter la brochure d'assurance dans le menu Assurances collectives du personnel à la retraite de l'[Intranet du personnel ULaval](#).

#### Entente financière avec l'assureur

La tarification négociée avec l'assureur est déterminée selon l'expérience de réclamations de notre groupe. Selon les modalités de l'entente financière en vigueur, si les primes versées à l'assureur sont supérieures aux prestations payées par ce dernier (incluant les taxes et les frais de l'assureur), la différence est retournée au groupe et permet de prendre des congés partiels de primes lors des années suivantes. En 2022, les prestations ont excédé les primes versées faisant en sorte qu'il n'y a plus de congé de prime possible.

Adopter des comportements responsables permet de réduire à la fois les coûts du régime, mais également les coûts qui doivent être déboursés pour vos médicaments. Lorsque cela est possible, privilégier la version générique du médicament ou l'achat d'un médicament pour une période de 90 jours au lieu de 30 jours (pour les médicaments à consommation régulière) permet de réaliser des économies. Il peut également être avantageux de valider le prix d'un médicament auprès de plus d'une pharmacie.

## Rappel des outils en ligne disponibles chez iA

Plusieurs services numériques sont disponibles sur le site Web de votre assureur (ia.ca). Voici quelques fonctionnalités offertes :

- Soumettre des réclamations directement en ligne;
- Recherche de fournisseurs de soins de santé;
- Valider si un médicament est couvert par votre régime (application WebRx);
- Obtenir une preuve d'assurance en ligne;
- Accéder à la messagerie sécurisée;
- Obtenir le sommaire des réclamations et sommes remboursées (notamment utile pour la déclaration de revenus).

Pour tous les détails sur les outils numériques offerts par l'assureur, nous vous invitons à consulter la [communication produite par iA Groupe financier](#). Cette communication est la même pour l'ensemble des clients de iA Groupe financier, ainsi, prendre note que les sections qui traitent du Compte de gestion santé et du Compte d'activité physique, notamment, ne s'appliquent pas au personnel retraité l'Université Laval.

Une [capsule vidéo informative](#) de courte durée est également disponible au sujet des outils numériques de l'assureur.

## Contactez l'assureur

Votre assureur offre un service à la clientèle et est en mesure de répondre à vos questions sur les couvertures du régime. Il possède votre historique de réclamations et est donc en mesure de répondre à toute question touchant vos réclamations et vos remboursements. **Ne pas communiquer avec le Bureau de la retraite pour ces questions qui relèvent de l'assureur.**

- Par courriel : [assurancecollective@ia.ca](mailto:assurancecollective@ia.ca)
- Par téléphone : 1 877 764-3940

## Consulter l'Intranet du personnel ULaval

Pour tout autre renseignement sur la brochure d'assurance, les formulaires de réclamations, les coordonnées de la Direction des services au personnel, consulter le menu Assurances collectives du personnel à la retraite de l'[Intranet du personnel ULaval](#).

Veillez agréer mes salutations les meilleures.



Nicolas Bouchard-Martel

Délégué – Expert régimes de retraite et assurances collectives  
Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances  
Université Laval

Le 6 décembre 2022

**TABLEAU COMPARATIF DES PROTECTIONS ET DES COÛTS**  
**Régime d'assurance collective du personnel retraité de l'Université Laval**

**MOINS DE 65 ANS**

| <b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> |   |   |
|---|---|---|
|   | <b>Régime médicaments/santé<br/>Catégorie 230</b> | <b>Régime médicaments<br/>Type RAMQ<br/>Catégorie 240</b>                                 |
| <b>Coût mensuel total (taxe de 9 % incluse)</b> |   |   |
| <b>Individuel</b>                               | <b>200,17 \$</b>                                  | <b>129,92 \$</b>  |
| <b>Familial</b>                                 | <b>399,16 \$</b>                                  | <b>258,53 \$</b>  |
| <b>Description sommaire</b>                     |   |   |
| Franchise / Individuelle                        | 145 \$  | 267 \$ <sup>1</sup>   |
| Franchise / Familiale                           | 170 \$  | 267 \$ <sup>1</sup> (adhérent)<br>267 \$ <sup>1</sup> (l'ensemble des personnes à charge) |
| <b>Assurance médicaments<br/>Liste RAMQ</b>     | Couvert   | Couvert   |
| Remboursement pour un médicament :              |   |   |
| • D'origine sans équivalent générique           | 75 %  | 65 % <sup>1</sup>   |
| • D'origine avec un équivalent générique        | 75 % du générique le moins cher                   |   |
| • Générique                                     | 75 %  |   |
| <b>Assurance santé</b>                          | Couvert   | Non couvert   |
| Remboursement pour :                            |   |   |
| • Certains médicaments hors liste RAMQ          | 75 %  |   |
| • Soins de santé                                | 80 %  | n/a   |
| • Assurance voyage                              | 100 %   |   |
| • Assurance annulation de voyage                | 100 % avec maximum                                |   |

<sup>1</sup> Ajustés chaque année selon les paramètres de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec.

Pour une description détaillée des couvertures existantes, veuillez consulter la brochure d'assurance que vous trouverez dans l'[Intranet du personnel ULaval](#).

**TABLEAU COMPARATIF DES PROTECTIONS ET DES COÛTS**  
**Régime d'assurance collective du personnel retraité de l'Université Laval**

**65 ANS ET PLUS**

| <b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> |  |
|---|--|
|   | <b>Régime<br/>Assurance santé<br/>Catégorie 350<br/>et<br/>Catégorie 360<br/>(conjoint survivant sans égard à l'âge)</b> |
| <b>Coût mensuel total (taxe de 9 % incluse)</b> |  |
| <b>Individuel</b>                               | <b>26,71 \$</b>  |
| <b>Familial</b>                                 | <b>52,23 \$</b>  |
| <b>Description sommaire</b>                     |  |
| Franchise / Individuelle                        | 145 \$   |
| Franchise / Familiale                           | 170 \$   |
| <b>Assurance médicaments<br/>Liste RAMQ</b>     | Non couvert  |
| Remboursement                                   | n/a  |
| <b>Assurance santé</b>                          | Couvert  |
| Remboursement pour :                            |  |
| • Certains médicaments hors liste RAMQ          | 75 %   |
| • Soins de santé                                | 80 %   |
| • Assurance voyage                              | 100 %  |
| • Assurance annulation de voyage                | 100 % avec maximum   |

La catégorie 330, soit le régime d'assurance médicaments et santé à compter de 65 ans n'est pas présenté puisqu'aucun participant n'est adhéré à ce régime. Il n'est pas avantageux étant donné la surprime pour les médicaments. Pour les détails, veuillez vous référer à l'[Intranet du personnel ULaval](#).

Pour une description détaillée des couvertures existantes, veuillez consulter la brochure d'assurance que vous trouverez dans l'[Intranet du personnel ULaval](#).

## RÉPARTITION DES COÛTS

Comme pour les années précédentes, le coût de la prime sera assumé de la façon suivante :

| Paiement de la prime assumé par : | DATE DE PRISE DE RETRAITE |            |                          |            |             |            |
|-----------------------------------|---------------------------|------------|--------------------------|------------|-------------|------------|
|                                   | Employés de soutien       |            | Professionnels et cadres |            | Professeurs |            |
| 100 % Université Laval            | Avant le                  | 1996-06-01 | Avant le                 | 1996-06-01 | Avant le    | 1996-06-01 |
| 50 % Université Laval             | Entre le                  | 1996-06-01 | Entre le                 | 1996-06-01 | Entre le    | 1996-06-01 |
| 50 % Retraité                     | et le                     | 1998-05-31 | et le                    | 1998-12-31 | et le       | 2000-05-31 |
| 100 % Retraité                    | Depuis le                 | 1998-06-01 | Depuis le                | 1999-01-01 | Depuis le   | 2000-06-01 |

## SOMMAIRE DES CATÉGORIES :

| Catégorie   | Description  |
|---|--|
| <b>230</b> (moins de 65 ans et retraité de l'UL)      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance-médicaments</li> <li>- Assurance santé</li> <li>- Assistance médicale hors de la province de résidence</li> <li>- Assurance annulation de voyage</li> </ul>                                     |
| <b>240</b> (moins de 65 ans et retraité de l'UL)      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance-médicaments équivalente à la couverture RAMQ</li> </ul>   |
| <b>350</b> (65 ans et plus et retraité de l'UL)       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance-médicaments complémentaire à la couverture RAMQ</li> <li>- Assurance santé</li> <li>- Assistance médicale hors de la province de résidence</li> <li>- Assurance annulation de voyage</li> </ul> |
| <b>360</b> (conjoint survivant d'un retraité de l'UL) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance-médicaments complémentaire à la couverture RAMQ</li> <li>- Assurance santé</li> <li>- Assistance médicale hors de la province de résidence</li> <li>- Assurance annulation de voyage</li> </ul> |

Pour une description détaillée des couvertures existantes, veuillez consulter la brochure d'assurance que vous trouverez dans l'[Intranet du personnel ULaval](#).